

09 fév 2024 -17:58

Appartient à Conseil des ministres du 9 février 2024

Production d'électricité et d'hydrogène en mer : modification de la loi sur l'électricité et de la loi sur l'hydrogène

Sur proposition de la ministre de l'Énergie Tinne Van der Straeten, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi qui modifie la loi électricité dans le cadre de l'appel d'offres pour l'octroi de concessions domaniales pour la construction et l'exploitation d'éoliennes offshore dans la « zone Princesse Elisabeth » en mer du Nord.

Sur proposition de la ministre de l'Énergie Tinne Van der Straeten, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi qui modifie la loi électricité dans le cadre de l'appel d'offres pour l'octroi de concessions domaniales pour la construction et l'exploitation d'éoliennes offshore dans la « zone Princesse Elisabeth » en mer du Nord.

L'avant-projet de loi fournit les bases juridiques nécessaires à l'organisation de l'appel d'offres de la zone Princess Elisabeth. En outre, l'avant-projet de loi prévoit que les résultats des études préliminaires menées par le gouvernement ne soient plus inclus dans l'arrêté ministériel déterminant la localisation, la taille et le nombre de parcelles, mais qu'ils soient publiés sur le site web du gouvernement.

Enfin, l'avant-projet vise à introduire un cadre juridique pour l'octroi de concessions domaniales pour des projets pilotes de production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables et de production d'hydrogène en mer.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Tinne Van der Straeten, ministre de l'Energie
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 8e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 277 70 29
info@vanderstraeten.belgium.be

StéphanieMaquoi
Porte-parole (FR)
+32 478 69 57 84
stephanie.maquoi@vanderstraeten.belgium.be

Andries Bomans
Porte-parole (NL)
+32 471 66 00 06
andries.bomans@vanderstraeten.belgium.be